



BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITAIRE

Fonds « mandements épiscopaux et lettres pastorales »

RELIGION THÉOLOGIE

La collection de mandements épiscopaux et de lettres pastorales est répartie au sein de 295 volumes, sur une période allant de 1747 à 1774 (2 volumes), de 1801 à 1900 (196 volumes), puis de 1900 à 1967 (97 volumes) – avec absence de volume entre 1905 et 1916. Elle est quasiment complète et couvre l'ensemble des diocèses français, y compris ceux d'outre-mer.

Après la Révolution française, le modèle concordataire (Concordat de 1801) s'organise autour de la figure épiscopale, seule autorité dans le diocèse et principal interlocuteur du pouvoir politique. La collection constitue ainsi une source d'informations importante sur les rapports de l'Église avec l'État et la société aux XIXe et XXe siècles. Elle permet d'observer l'histoire de l'Église catholique et de la papauté, l'évolution de sa doctrine sociale ou de la législation canonique. Au niveau local, elle donne un aperçu de la vie diocésaine et de la vie chrétienne des citoyens français (administration diocésaine, pratique religieuse, liturgie, mœurs de la société). La collection présente, entre autres, un intérêt pour les recherches théologiques et spirituelles.



► **Nouvelle distribution des diocèses après la Révolution française**
Atlas de l'histoire de France (vol. 2) : la France moderne (XVIe-XIXe siècle), Jean BOUTIER, Paris, 2006



► **France ecclésiastique au XXe siècle**
Source : Manuel historique de la France (tome 2), Albert MIROT, Paris, 1950

► ÉGLISE CATHOLIQUE

- Histoire de l'Église, relations avec l'État français
- Doctrine sociale de l'Église : mariage et famille, travail et économie, mœurs
- Papauté, actes pontificaux (bulles, encycliques, lettres apostoliques)
- Concile Vatican I (1869-1870), emprunt pontifical, question romaine, révolutions et guerres d'indépendances italiennes

Dans l'ordre politique, le siècle s'ouvre par le Concordat. Le 18 avril 1802, en présence du légal du Pape, le peuple français, représenté par les Consuls et par toutes les sommités nationales, entourées d'une foule immense qui remplissait la nef et les tribunes de Notre-Dame, renouvelait avec le ciel, sous les yeux des ambassadeurs de toute l'Europe, l'antique alliance qu'il n'aurait jamais dû rompre. Une si belle aurore, après la tourmente révolutionnaire, semblait présager pour le siècle naissant un heureux avenir : l'espoir était dans tous les cœurs.

Mais un esprit nouveau animait le Pouvoir. Il ne reconnaissait plus en Dieu la source de son autorité et de ses droits. Il se regardait comme exempt de tout devoir envers lui ; et s'il considérait encore le culte comme un service public, s'il reconnaissait à l'Église quelques-uns de ses droits, ce n'était point tant par conviction religieuse, qu'en vertu d'un pacte imposé par le sentiment général. C'est ce que Napoléon exprima par un acte bien significatif, lorsque, au jour de son sacre, il prit lui-même sur l'autel le diadème impérial, et se couronna de ses propres mains. Et, en effet, le premier Empire après avoir fait alliance avec l'Église prétendit l'asservir, en traitant la Religion comme un instrument de gouvernement, et ses ministres comme des serviteurs de ses volontés.

Si la Restauration tenta de renouer les traditions de la France chrétienne en proclamant le culte catholique « Religion de l'État », elle éprouva de la part de sectaires imbus de l'esprit du siècle précédent, une opposition implacable, qui la con-

duisit à la ruine, après lui avoir arraché les mesures les plus contraaires à ses sentiments.

Sous le Gouvernement de juillet, l'irrédigion triomphante enleva au culte catholique son titre de religion de l'État, et le reconnut simplement pour celui de la majorité des Français. L'État devint officiellement athée.

Après avoir laissé à l'Église quelques jours de paix et d'espérance pendant ses premières années, le second Empire la combat sourdement, tout en ayant l'air de la protéger, et le Saint-Siège abandonné à ses ennemis est dépouillé de son domaine temporel.

Enfin depuis le dernier tiers du siècle, l'on a souvent vu arriver à la direction du pays des hommes qui bien loin de dissimuler leurs intentions hostiles à l'Église, s'en faisaient un drapeau, et affichaient hautement l'intention de rompre avec elle le plus tôt possible.

La loi ne reconnaît plus Dieu, et statue sur le travail, sur la famille, sur le mariage, sans tenir compte de l'Église ; les pouvoirs publics ne prennent aucune part au culte et ne demandent plus de prières pour la rentrée des Chambres ni pour le succès de nos armes ; il est interdit aux corps constitués d'assister en cortège à aucune cérémonie religieuse, jamais le saint nom de Dieu n'est prononcé en aucune solennité officielle.

- Extrait d'un mandement de l'évêque de Belley : « L'Église au XIXe siècle » (février 1900)

► VIE DIOCÉSAIN

- Administration des diocèses, conseils de Fabriques (organisation, comptes et finances), règlementations générales (confréries, communautés religieuses, oeuvres et associations), droit et justice
- Épiscopat : prises de possession, décès, gestion des vacances de siège, retraites pastorales et visites générales des diocèses
- Sacerdoce : rôle et actions des prêtres, vocations sacerdotales
- Soins, conservation et entretien des églises, projets de construction, restauration, rachats d'édifices, fondation de couvents, inauguration de statues, consécration et couronnements solennels
- Événements diocésains, fêtes religieuses, culture et instruction

► ŒUVRES ET ASSOCIATIONS

- Œuvres : Petits-Séminaires, Sourds-Muets, Propagation de la Foi, Denier de Saint-Pierre (comptes, finances, missions, histoire, bilans)
- Caisses de retraites ou de secours : pour les prêtres âgés, infirmes ou malades, pour les orphelins, pour les soldats blessés
- Communautés religieuses
- Rôle des femmes dans la charité et l'instruction

► VIE CHRÉTIENNE

- Enseignements religieux et spiritualité, dogmes fondamentaux de la religion, foi, culte, pratiques religieuses, morale
- Fêtes religieuses (Assomption, Carême, Jubilé...), sanctification du dimanche
- Conférences ecclésiastiques, séminaires, conciles provinciaux, pèlerinages
- Évolution des mœurs et des courants sociaux et politiques : liberté religieuse, laïcisme, athéisme, indifférence ou ignorance religieuse, mariage et famille, éducation, travail et économie
- Apostolat et laïcat
- Sacrements et vertus

Il y a cent ans, N. T. C. F., on a proclamé en France la sécularisation de la société. Sous ce nom, l'athéisme fut érigé en doctrine sociale, en système politique, et mis en pratique dans toutes les institutions nationales. En dépit de toutes les lumières de la raison, de l'expérience générale et de l'histoire, on a entrepris de fonder la société, en dehors de toute religion. Législation, magistrature, armée, enseignement, assistance publique, mariage, famille, tout a été conçu et établi sans tenir compte de Dieu. La loi athée, l'Etat neutre, la société laïque : tel était l'idéal, tel fut le programme.

Ce système fut appliqué, d'abord, pendant les années de sanglante mémoire, que les sectaires qui l'avaient proclamé passèrent au pouvoir, à la fin du siècle dernier.

C'est, en effet, sous l'influence de ces idées, en exécution de ce plan, que la Religion a été successivement bannie de toutes les institutions publiques.

Voilà le crime dont la société s'est rendue coupable envers Dieu. Vainement dirait-on qu'en l'excluant de la vie publique on lui a laissé tout le domaine de la vie privée. Des institutions, l'impiété est passée dans les mœurs, et il devait en être ainsi par la force même des choses, car ce sont les institutions qui font les mœurs et forment les générations.

L'irréligion étant devenue légale et mise à l'ordre du jour,

Combien d'ailleurs de ces malheureux enfants n'entendent jamais parler de Dieu que pour le blasphémer, de la religion que pour s'en moquer, du prêtre que pour en inspirer la défiance et la haine ?

On avait proclamé que l'Etat est neutre, que le pouvoir ne vient point de Dieu ; et voici que l'autorité découronnée de sa divine auréole demeure sans prestige, sans respect ; elle se voit discutée dans ses droits, critiquée dans ses actes, attaquée de toute manière dans la personne de ses représentants : l'Etat est livré à une instabilité déplorable, et les gouvernants se plaignent que les gouvernés sont ingouvernables.

On avait proclamé que la société est laïque ; que désormais elle serait indépendante de Dieu, qu'elle ferait bien des affaires sans lui, qu'elle se passerait de religion et se gouvernerait, d'après ses propres principes. Et voilà que l'équilibre est rompu, l'édifice social croule, tout est remis en question. Les déshérités de la fortune s'insurgent contre un ordre de chose où ils n'ont pas la meilleure part, et dont ne les console plus l'espoir d'aucune compensation dans un monde meilleur.

Voilà le tableau prophétique de la nation sans Dieu. Ne semble-t-il pas, N. T. C. F., que ce soit celui-là même des maux dont nous souffrons ? C'est que les oracles de la Sagesse éternelle sont toujours vrais. Ils sont les lois mêmes de la Providence dans le gouvernement des nations.

Mais dans les intentions de la Providence, les châtiments sont des miséricordes, et il ne tient qu'à nous de faire servir nos malheurs mêmes à notre salut. La cause de nos maux c'est l'éloignement de Dieu ; le salut sera le rappel de Dieu dans notre société, et le retour à nos devoirs envers lui.

► Extraits d'une lettre pastorale de l'évêque de Belley sur «la nécessité sociale de la Religion» (février 1895)

► ÉTUDE DE L'ÉVANGILE, BIBLE ET LITURGIE

► LÉGISLATION ET DROIT CANONIQUE

► MANDEMENTS DE CARÊME

Composés d'une instruction pastorale (divers enseignements sur la foi, les mœurs, l'actualité) et d'un dispositif juridique communiquant les règles et prescriptions matérielles pour l'observation du Carême.

Cette présentation n'est évidemment pas exhaustive. Plus d'informations sur la collection et son historique, accès à l'inventaire détaillé et aux ressources en ligne :

<http://bu.ices.fr/> .



**BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
DE L'ICES**

17 bd des Belges - BP 691
85000 La Roche-sur-Yon Cedex

02 51 46 12 13